

bibliothèques de livres traitant de l'agriculture : la série complète et reliée de tous nos journaux agricoles devrait y occuper une des premières places.

"Voici ce que j'écrivais en 1867, au sujet de l'éducation de la classe agricole ; le temps écoulé depuis n'a nullement modifié mes idées.

"Je parlais des sociétés littéraires de nos villes, et après avoir reconnu qu'elles sont un puissant moyen de reposer l'esprit et de féconder l'intelligence, j'ajoutais :

"On pourrait m'objecter que tous ces délassements intellectuels, faciles au sein de nos villes où l'on trouve des bibliothèques publiques, des salles de lecture, ne sont guère possibles dans nos campagnes où rien de cela n'existe. Et pourtant, si ces récréations sont nécessaires dans nos villes, combien plus ne le sont-elles pas dans nos campagnes où l'isolement ne peut qu'engendrer la pire de toutes les maladies, la maladie de l'ennui ! Qui est-ce qui pourrait empêcher les cultivateurs de nos paroisses de faire une légère souscription entre eux pour l'achat de petites bibliothèques composées de livres à la fois instructifs et amusants ? Objectera-t-on les frais que ferait encourir une telle acquisition ? Mais que de dépenses inutiles ne font pas tous les jours même les économistes ! Que les habitants de nos campagnes mettent moins de vanité dans leurs habits, moins de luxe sur leurs voitures, et il leur sera bientôt permis de créer des bibliothèques de paroisses qui ne marqueront pas d'avoir le meilleur effet sur l'esprit et le cœur de leurs enfants. Pourquoi encore ne formerait-on pas des associations dans nos campagnes, associations dont les membres se réuniraient de temps à autre pour entendre une lecture sur l'histoire du Canada, par exemple, sur les beaux arts ou les arts industriels, sur la science agricole avant tout ? Je dis sur la science agricole avant tout ; en effet, dans les pays constitutionnels, chacun est tenu d'avoir sa marotte politique : celui-ci tient pour la confédération, celui-là pour l'annexion ; l'un veut le renouvellement du traité de réciprocité, l'autre je ne sais trop quoi.

"Toutes ces grandes questions politiques n'ont à mes yeux, qu'une importance secondaire : et à cent coudées au-dessus d'elles je place ma marotte à moi, qui est l'art agricole et la colonisation."

"Quant à l'éducation de la classe industrielle de nos villes, elle peut se faire de diverses manières : par des écoles spéciales, par des musées, des bibliothèques, des cours, etc."

Les assurances agricoles

Nous offrons à la réflexion des cultivateurs les remarques judicieuses que fait la *Gazette de Sorel*, sur l'importance qu'il y a pour eux d'assurer leurs propriétés, contre les incendies qui arrivent encore assez fréquemment dans nos campagnes. On ne peut prétexter le manque d'argent pour le faire, puisque ces risques se prennent à des taux qui sont à la portée de toutes les bourses.

On pourrait se plaindre avec raison de l'insouciance que montrent généralement les cultivateurs à l'égard de certains avantages que leur offre la civilisation moderne. Un exemple entre plusieurs, c'est qu'on les voit obstinément refuser de recourir au procédé le plus simple de protéger leurs familles contre les fatales conséquences du feu, qui est d'assurer leurs propriétés. Aujourd'hui en face des facilités que des compagnies d'assurance agricoles accordent au public, on serait porté à ne plus s'expliquer cette obtention déplorable, à moins que de l'attribuer à l'existence persistante d'antiques préjugés qui devraient être morts. Cependant nous devons dire qu'en général il y a là dedans une simple négligence plutôt qu'un défaut d'esprit progressif. L'on comprend bien tous les avantages offerts, mais on diffère, on remet à plus tard, et une catastrophe seule ouvre les yeux. C'est bien mal d'attendre ainsi et de sacrifier ses propres intérêts à un esprit de négligence, bien coupable après tout. Chaque père de famille doit savoir que, ce qu'il a, il le doit à ses enfants et qu'il est presque en conscience obligé de prendre tous les moyens pour assurer le bien-être de ceux qu'il élève. Il comprend bien ce devoir, puisque c'est avec la sueur de son front qu'il acquiert l'héritage qu'il devra plus tard leur léguer. Pourtant, au moment où il s'y attend le moins, un incendie peut détruire ses maisons et ses granges et le jeter sur la paille avec sa famille. Compté-t-il sur la charité de ses voisins ? C'est bien

mal de sa part de songer à ce moyen humiliant de se relever. Souvent même, ce moyen ajoute l'inefficacité à l'humiliation. N'est-il pas mieux pour le cultivateur de se pourvoir à lui-même en prélevant une modique somme sur ses revenus, qui sont plus que suffisants pour sa subsistance et celle de sa famille, et en la plaçant de manière à lui faire espérer que, si jamais le feu ou la foudre mettrait ses maisons en cendre, elle lui serait rendue au centuple et il n'aurait pas alors à recourir à la mendicité ? Qu'on ne s'endorme pas dans une fausse sécurité ; le malheur atteint au hasard, il peut frapper à votre porte comme à celle de votre voisin. Et vous auriez alors à vous reprocher longtemps, toujours peut-être, d'avoir jeté dans la misère toute votre famille par votre faute, pour avoir cédé à un mouvement condamnable de mesquinerie ou à une négligence non moins blâmable.

A présent, les institutions qui consacrent uniquement leurs capitaux à couvrir les risques agricoles ne manquent pas, Dieu merci. En limitant leurs opérations à la campagne, elles sont à même d'assurer à des taux littéralement insignifiants. Les garanties qu'elles offrent sont les meilleures et, comme leurs pertes sont rares et modiques, elles les règlent sans difficulté. Il est bien étonnant que ces faits-là ne frappent pas l'esprit d'un plus grand nombre, bien que, depuis quelques années, l'on puisse constater un grand progrès sous ce rapport. Heureusement, du train que vont les choses, il est permis d'espérer qu'avant longtemps, non-seulement la nécessité de s'assurer sera comprise, mais que cette bonne mesure sera prise par la majorité des cultivateurs bas-canadiens. Nous ne saurions qu'applaudir à ce bon mouvement, qui ne peut qu'assurer davantage la prospérité de la classe agricole et la stabilité des institutions qui dévouent leurs capitaux à cette œuvre philanthropique.

Les pronostics naturels du temps

Les oiseaux sont les meilleurs indicateurs du temps : les pigeons se posent-ils sur le toit d'une grange en présentant le jabot au levant le matin, rouffent ils de bonne heure au logis, picorent ils aux environs de la ferme, pluie imminente le lendemain ; se rendent-ils tard à colombier, vont-ils butiner au loin dans les champs, c'est signe de beau temps.

Les poules si elles se roulent dans la poussière plus que de coutume en hérissant leurs plumes, annoncent l'orage prochain. Même prophétie si les canards plongent dans l'eau en battant des ailes, en se poursuivant et criant joyeusement sur la mare.

Les hirondelles volent-elles en rasant la surface de la terre et de l'eau, l'orage n'est pas loin ; disparaissent-elles, surtout vers le soir, dans les hauteurs de l'atmosphère, c'est la sécheresse.

Si les corbeaux crient et croissent plus qu'à l'ordinaire, pluie ; il en est de même quand les chonettes houloulent et quand les boreronnettes sautillent le long des fossés.

Les abeilles qui s'écartent peu de leur ruche, et aussi lorsqu'elles y arrivent en foule sans être entièrement chargées, annoncent la pluie très-prochaine. Si la vache lèche les murs de l'étable, c'est-à-dire le calpêtre que l'humidité de l'atmosphère fait suinter, c'est la pluie le lendemain.

D'autres remarques indiquent encore aux habitants des campagnes les changements de temps. Ainsi, pour n'en citer que quelques-unes, nous dirons : la lame de la faux reste-t-elle sèche le matin à la rosée, beau temps ; prend-elle l'humidité en se tringnant de bleu ou de rose, c'est de la pluie à courte échéance. Le bûcheron qui va au bois consulte sa cognée également comme le faucheur interroge sa faux : si la hache est nette et luisante la journée sera belle ; mais si elle est terne et si le manche ne glisse pas dans la main, gare à l'orage !

Petite chronique

— L'exposition de la Société d'agriculture du comté de Richelieu se tiendra à Ste Victoire, le 7 octobre prochain ; celle de la Société d'agriculture d'Arthabaska, aura lieu le 5 octobre.

La pêche à la truite.—Nous lisons dans le *Morning Chronicle* du 31 septembre : "Qu'en vertu d'un règlement du trois avril 1875, adopté par le Gouverneur Général en Conseil, la pêche de la truite, dans la province de Québec, est défendue depuis le 1er octobre jusqu'au 1er février de chaque année.